



COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR du 18/06/2022

Membres présents : Véronique BAZIN, Isabelle SIMELIERE, Emmanuel FEINTE, Christophe LE SAULNIER, Marc LE CHAT, Patrick TRIBOURDEAU, Philippe PIGEON, Jean Yves JAFFREDO, Benjamin DREUMONT, Christophe MICHAUT, Jean PEYSSON, Yannick VASSET.

Membres excusés : Bernard BAUDUIN, Florent MABILON (proc. I. Simelière), Frédérique ISSELIN (proc. Y. Vasset), Jean LE MERCIER (proc. J. Peysson), Christian SOLA (proc. P. Pigeon), Stéphane HAMEON, Michel Guillet, Mathieu REBILLARD (proc. V. Bazin), Jacques GUILLOUX

Invités : Christophe Laurenge, William Ollivier, faf.pics

Ordre du Jour :

- 1 - Présentation du projet mini par William Ollivier et Fabrice
- 2 - Présentation du projet Voile Universitaire par Jean Peysson
- 3 - Présentation du logigramme de « validation d'un skipper » par Yannick Vasset
- 4 - Réflexion sur la question des BE et RTQ (recrutement, formation)
- 5 - Le Trophée « Tour des Iles »
- 6 - Bilan des régates et rallye TTG et CRAS nautique par Christophe Michaut
- 7 - Questions diverses

En préambule Yannick VASSET remercie chaleureusement Christophe Laurenge, Fred Isselin et tous les bénévoles pour leur implication, leur travail dans la préparation et le déroulement du Trophée Cras Nautique. Cette manifestation a été un succès très apprécié par les participants.

1 - Présentation du projet mini par William Ollivier et fafa

William Ollivier vient présenter son projet de participation à la Mini-Transat, course en solitaire en 2 étapes (Sables d'Olonnes – Canaries, Canaries – Guadeloupe) qui aura lieu en septembre et octobre 2023.

Son bateau de série est un Maxi 6,50 construit par le chantier IDB Marine à Concarneau, architecte David Raison. Ce bateau à carène large a remporté la Mini-Transat en 2021 skipperé par Hugo Dhallenne.

William Ollivier se prépare avec son coach Tanguy Le Glatin en participant aux formations proposées par la structure Lorient Course au Large et aux courses de saison du circuit Mini 6,50.

Pour valider sa participation à la Mini-Transat, il doit effectuer 1500 miles en course en solitaire et en double. Il doit également effectuer un parcours hors course en solitaire de 1000 miles entre Lorient, l'Irlande et le plateau de Rochebonne au large de l'île de Ré.



COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR du 18/06/2022

Il est possible de voir les photos et les vidéos du projet de William sur Instagram. Pour cela, il faudra inscrire le SNSQP sur Instagram.

La bateau est visible à Lorient à La Base. En prenant contact avec William, on peut visiter son bateau. Le voilier sera à St Quay Portrieux au mois d'aout avec une participation possible à la régates des 40 miles de Dahouët le 13 aout.

2 - Présentation du projet Voile Universitaire par Jean Peysson

Jean Peysson présentent l'activité voile et nautisme sur le campus universitaire de Saint Briec.

Les objectifs affichés par l'université sont :

Démocratisation de l'activité voile habitable :

Découverte

Perfectionnement

Régate

Formation qualifiante

Public concerné : tous les étudiants du campus, soit 2000 étudiants.

4 offres proposées aux étudiants :

1 – Section STAPS voile

Le STAPS de l'université de Saint Briec projette d'ouvrir une section voile en 2022-2023 pour former des étudiants sur J 80.

2 – Activité voile habitable

C'est dans le cadre du SIUAPS (activité sportive pour tous les étudiants de la fac), qu'une activité Voile Habitable (loisir sportif) fonctionne depuis cette année le jeudi soir de 18 h à 21 h.

Les étudiants sont encadrés par Jean Peysson et embarqués sur les voiliers des skippers du SNSQP intéressés par cette activité.

Le SIUAPS verse une somme de 1500 €/an au SNSQP pour sa participation à cette activité.

L'université souhaite poursuivre ces sorties voiles habitable pour l'année 2022/2023 avec un nombre d'étudiants plus important (12 à 16) et une majoration de la somme versée au SNSQP (2000 à 2500 €)

3- Compétitions universitaires habitable FFSU

4 – Association sportive ASSUB 22

SPORT NAUTIQUE DE SAINT QUAY-PORTRIEUX

Esplanade du Port d'Armor 22410 Saint Quay-Portrieux

Tél : 02 96 70 93 34 Email : contact@snsqp.com Site : <http://www.snsqp.com> Siret : 421 625 823 00016 ■ 2



COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR du 18/06/2022

Elle regroupe des étudiants de l'université de Saint Brieuc souhaitant pratiquer la voile en régates sur J 80.

Pour ces activités, les Universités de Rennes 1 et Rennes 2 envisagent en 2022/2023 l'achat de deux J.80 et d'un semi-rigide qui pourraient être basés au Port d'Armor.

Ces bateaux seraient utilisés par le SIUAPS et le STAPS pendant l'année scolaire étudiante de mi-septembre à début juin, une ou deux fois en semaine et le samedi après-midi.

Le reste de la semaine et pendant les vacances scolaires les bateaux seraient disponibles pour le SNSQP qui pourrait les utiliser dans le cadre d'une activité régates.

Le SIUAPS et le STAPS proposent au SNSQP, dans le cadre d'un partenariat, de partager l'utilisation et l'entretien de ces bateaux. Le budget de fonctionnement, calculé large, serait de 6000 € par an pour un J.80 et de 2800 € par an pour le semi-rigide, à répartir entre l'université et le SNSQP en fonction de l'utilisation des bateaux.

Ce projet nécessite d'établir une convention entre Université et SNSQP et de bien définir les responsabilités, les droits et les devoirs (entretien, etc.) de chacun.

Apport pour le SNSQP :

- adhérents potentiels , il y a une demande de jeunes issus de la voile légère de naviguer sur des J.80
- coureurs bénévoles
- cadres techniques
- stagiaires moniteurs

Un vote de principe sur la démarche initiée est proposé au bureau : vote pour à l'unanimité.

3 - Présentation du logigramme de « validation d'un skipper »

Le logigramme de validation d'un skipper proposé par Yannick Vasset a pour but de clarifier la procédure d'intégration d'un bateau et de son skipper à la Voile Loisir.

Tel qu'il est établi actuellement, le logigramme propose d'abord la validation du bateau avant de s'intéresser à la validation du skipper. Jean Yves Jaffredo fait remarquer qu'il serait plus judicieux de valider d'abord le skipper avant de valider le bateau.

Après discussion, il est convenu que les 2 démarches doivent être simultanées et qu'il faut prévenir le skipper que son intégration dépend aussi de ses compétences qui sont appréciées lors d'une évaluation avec un BE du SNSQP.

Yannick Vasset rappelle que l'attribution des places de port pour les voiliers titulaires est revue et éventuellement modifiée par le Port d'Armor chaque année en octobre.



COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR du 18/06/2022

Sur proposition de Christian Sola, une grille d'évaluation des skippers sera élaborée en concertation avec tous les BE.

La validation des skipper se fera sur un niveau III FFV (cf site de la FFV).

La proposition de logigramme est soumise au vote : 10 votes pour, 2 abstentions.

Le logigramme est adopté. Il faudra l'inclure dans le RI du SNSQP. Sa diffusion doit rester restreinte.

4 - Réflexion sur la question des BE et RTQ (recrutement, formation)

Philippe Pigeon rappelle la nécessité de former de nouveaux BE pour encadrer la Voile Loisir. Ce besoin a été régulièrement signalé et mis à l'ordre du jour de plusieurs réunions de CODIR depuis 2019.

Plusieurs candidats à la formation se sont déclarés :

Jean Peysson
Christophe Michaut
Bernard Bauduin
Véronique Bazin
Emmanuel Feinte
Benjamin Dreumont
Matthieu Rebillard
Florent Mabilon

Jean Peysson, en constituant un dossier pour faire valider ses acquis, a pu être nommé BE.
Bernard Bauduin pourrait également faire valider ses acquis . Il a commencé à constituer son dossier.

Pour les autres candidats, il faut démarrer une formation de moniteur de voile CQP/IV, anciennement BE. Cela nécessite des prérequis :

- LICENCE FFV : Licence de l'année en cours, mention « compétition »
- ATTESTATION DU NIVEAU TECHNIQUE : Niveau 4 de la FFV, certifié par un formateur habilité
- PERMIS BATEAU : Permis de conduire un bateau de plaisance à moteur, option côtière
- PREMIERS SECOURS : Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1) minimum
- ATTESTATION DE NATATION : 100m avec passage sous un obstacle en surface

Dans ces prérequis, la certification du niveau 4 est plus compliquée à obtenir que les autres.
Christophe Laurence ne peut l'assurer par manque de temps.

2 solutions sont proposées :



COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR du 18/06/2022

- soit former au SNSQP un évaluateur technique pour valider les niveaux 4. Jean Peysson serait disponible pour faire cette formation et assurer la validation des niveaux 4 en interne.
- soit faire intervenir un évaluateur externe

Pour les candidats ayant réunis les prérequis, la formation BE proprement dite pourra commencer. Elle comporte 80 H de formation pédagogique et pratique, puis 80 H de stage d'encadrement. La formation pédagogique et pratique et le stage d'encadrement pourraient être fait à l'école de voile des Glénans à Paimpol.

Le coût de la formation pédagogique serait de 790 € + 34 € d'adhésion aux Glénans par personne. Le stage d'encadrement serait gratuit s'il est fait aux Glénans.

Un vote d'adoption de principe du projet est proposé au bureau : le principe du projet est adopté à l'unanimité.

Le bureau rappelle la nécessité d'un contrat d'engagement pour les personnes dont la formation serait financée par le SNSQP : obligation d'exercer la fonction de BE au sein du SNSQP pendant 3 ans. En cas de désistement avant 3 ans, remboursement des frais de formation au SNSQP .

5 - Le Trophée « Tour des Iles »

Félicitations au vainqueur et aux participants.
Remise de lots aux 3 premiers du classement .

6 - Bilan des régates et rallye TTG et CRAS nautique par Christophe Michaut

1)- Retour d'expériences TTG + Cras Nautique :

- TTG-SNSM. 32 bateaux dont 12 en rallye, 7 en petite course, 13 en grande course
- Trophée Cras Nautique : 52 bateaux dont 16 en régate, 5 en petite course, 11 en grande
- Procédures d'inscriptions :
 - pré-inscription par le CDV22 lors du TTG. Un échec total car il n'y a pas de basculement dans FREG (logiciel de classement des régates). D'où une ressaisie en urgence le Vendredi soir.
 - Pour le Cras Nautique, la pré-inscription par courrier entre 2 et 3 semaines à l'avance a permis une saisie tranquille dans FREG.



COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR du 18/06/2022

2)- Régate d'automne 15-16/10 : avis de course déposé.

3)- Entraînements d'hiver :

Les résultats du SNSQP au TTG sont perfectibles. Des progrès au Cras Nautique.

Les entraînements d'hiver n'ont attiré aucun bateau de l'extérieur.

Pour fin 2022 et début 2023, nous choisiront des dates à notre convenance (mortes eaux).

Vu avec Yann Plusquellec pour avoir au moins une fois l'entraîneur de Loguivy.

Et voir entre nous l'opportunité de décider qui pourrait faire office d'entraîneur par roulement sur un zodiac afin de lancer les départs, suivre les bateaux de près afin de faire affiner les réglages et les manœuvres.

Accueillir les étudiants de Jean Peysson sur nos bateaux de propriétaires.

4)- Financièrement : bilan ultérieur par Fred Isselin

5)- Invitations et relances à tous les clubs du 22 + proche 35 : très peu de retours aux emails

6)- Projet J80 : Jean Peysson (cf point 2)

7)- Comité de course et Jury :

Pour nos régates en grade 5, le jury n'est, dans les faits, pas indispensable (bien que légalement il le soit). Et en général il n'y a jamais de réclamation. Donc de fait, le jury n'a rien à faire.

Pour la régata d'automne, nous allons tenter une innovation (discutée auparavant avec Bernard Jubert, jury FFV). Bernard pourra participer à la course comme concurrent. En cas de réclamation, le cas sera débattu à terre et ouvertement devant tous les concurrents. Bernard rappellera la règle et les 2 protagonistes se mettront d'accord. En cas de désaccord persistant, le président du comité de course pourra trancher. Et si le désaccord persiste, le cas sera remonté « sur tapis vert » auprès du CDV22 pour un jugement ultérieur.

7 – Questions diverses

- Prise en charge des dégats causés par les équipiers sur les bateaux en sortie Voile Loisir. Question à débattre.
- Devant l'afflux de nouveaux participants à la Voile Loisir, la question se pose de participer ou non au Forum des Association pour ne pas être débordé par les nouveaux adhérents



COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR du 18/06/2022

potentiels. Après discussion, le CODIR se prononce pour une participation au Forum des Association avec limitation et/ou report des séances découvertes.